



ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports.

Le challenge National est ouvert à tous les adhérent(e)s répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3 :

Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4 :

En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le participant défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5 :

Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6 :

Groupe BPCE Sports sera représentée, au Challenge National, par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'Organisateur dans le contrôle des adhésions.

Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement de l'épreuve, et plus spécialement en matière de sécurité.

ARTICLE 7 :

Le nombre de participants d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 8 :

L'épreuve comportera trois randonnées distinctes.

ARTICLE 9 :

Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement.

ARTICLE 10 :

L'organisateur devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

ARTICLE 11 :

A l'issue de l'épreuve, le challenge Groupe BPCE Sports sera remis à l'équipe organisatrice.

ARTICLE 12 :

Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge Groupe BPCE Sports sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise.

REGLEMENT RANDONNEE

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le Secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.